



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1001-296 ET 649-1

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées que lors de sa séance tenue le 18 mars 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement numéro 1001-296 et que lors de sa séance tenue le 25 février 2019, le règlement 649-1, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-296

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9066-76 à même une partie de la zone 9066-71 et d'autoriser les usages religieux dans la zone 9066-76 (chemin Gascon).

RÈGLEMENT NUMÉRO 649-1

Règlement modifiant le règlement 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux.

QUE la MRC Les Moulins a approuvé les règlements 1001-296 et 649-1 le 16 avril 2019 et a également émis un certificat de conformité pour ces règlements.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements sont entrés en vigueur le 17 avril 2019, soit à la date de l'émission du certificat de conformité par la MRC Les Moulins.

Donné à Terrebonne, ce 15^e jour du mois de mai 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
